

## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 28 SEPTEMBRE 2021 -

DÉCISION N° 21 - 06 - 049

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 16 septembre 2021, s'est réuni le mardi 28 septembre 2021 à partir de 10 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Marianne DARFEUILLE (Présidente)
- Pierre DEVEDEUX (Vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Excusés :

- Georges ZIEGLER (Vice-président)
- Luc FRANCOIS (Vice-président)

### Décision 8 : Les avenants n°1, 6 et 8 concernant les marchés de travaux du centre de Montbrison.

Les lots n°1, 6 et 8 du marché de travaux relatifs à la restructuration du centre de Montbrison, nécessitent une mise en conformité de leur prix global et forfaitaire avec les travaux finalement réalisés. En effet, des prestations initialement prévues au marché ont été abandonnées, et certaines ont été ajoutées. C'est pourquoi le bureau a été invité à se prononcer sur ces propositions d'avenants.

📁 Avenant n°1 au lot n°1 : «Gros œuvre-démolition-carrelage» avec BRETCH construction (La Talaudière) :

Cet avenant a pour objet de prendre en compte des prestations devenues nécessaires consécutivement à des erreurs de conception qui n'ont pu être décelées qu'au moment de la mise en œuvre des travaux. En outre, un changement de titulaire aurait été impossible au regard des nécessités opérationnelles du centre et des conditions économiques défavorables en vigueur au moment des travaux.

Les travaux principaux en plus-value (25 918,68 € TTC) sont les suivants : enduit en rénovation, sondage avec une mini pelle, vérification des fondations existantes, dépose du faux plafond, reprise du dallage au droit du mur démoli.

Des prestations ont également été supprimées (installations de poutres notamment) pour un montant de 4 716 €.

Ces modifications représentent globalement une plus-value de 17 668,90 € HT (21 202,68 € TTC), soit une augmentation de 12,12 % du montant initial du marché qui passe de 145 803,10 € HT (174 963,72 € TTC) à 163 472 € HT (196 166,40 € TTC).

📁 Avenant n°2 au lot n° 6 : « Menuiseries intérieures » avec l'entreprise GENEVRIER (Andrézieux-Bouthéon) :

Des prestations n'ont pas été réalisées : fourniture et pose d'un filet interdisant l'accès au-dessus du local alerte, fourniture et pose de tablette en bois dans la salle de sport en R+1

Le montant global de ces modifications représente une moins-value de 2 511 euros HT (3 013,20 € TTC), soit une diminution de 10,14 % du montant initial du marché qui passe de 24 753 € HT (29 703,60 € TTC) à 22 242 € HT (26 690,40 € TTC).

📁 Avenant n°1 au lot n° 8 : « Electricité » avec l'entreprise JOUBERT équipement (Saint Etienne):

Des prestations complémentaires ont été nécessaires (reprise alimentation dans la remise, dans l'aire de stockage et l'aire de lavage)

Le montant global de ces modifications représente une plus-value de 2 325,79 € HT (2 790,95 € TTC), soit une augmentation de 6,49 % du montant HT initial du marché qui passe de 35 825,55 € HT (42 990,66 € TTC) à 38 151,34 € HT (45 781,60 € TTC).

**Vu le rapport présenté par la Présidente,  
Le bureau prend la décision suivante :**

**Article 1** : Le bureau approuve les avenants joints en annexes et autorise la Présidente à signer les documents.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

La Présidente du conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie et de secours  
de la Loire



Marianne DARFEUILLE